

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 38^e année – N° 14 – Mercredi 20 avril 2016

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'Etat

Convocation du corps électoral Votation fédérale du 5 juin 2016

Le Conseil fédéral a fixé au **5 juin 2016** le vote populaire concernant:

- L'initiative populaire du 30 mai 2013 « En faveur du service public »;
- L'initiative populaire du 4 octobre 2013 « Pour un revenu de base inconditionnel »;
- L'initiative populaire du 10 mars 2014 « Pour un financement équitable des transports »;
- La modification du 12 décembre 2014 de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA);
- La modification du 25 septembre 2015 de la loi sur l'asile (LAsi).

Le corps électoral est convoqué aux urnes pour se prononcer sur ces objets.

Droit de vote

Sont électeurs en matière fédérale:

- a) Les Suisses âgés de 18 ans, qui ont leur domicile politique dans une commune du canton;
- b) Les Suisses de l'étranger conformément à la loi fédérale du 19 décembre 1975 sur les droits politiques des Suisses de l'étranger;
- c) Les gens du voyage votent dans leur commune d'origine.

Clôture du registre des électeurs

Le registre des électeurs est clos la veille du scrutin à 18 heures. Aucune correction ne peut lui être apportée jusqu'à la clôture du scrutin.

Ouverture et clôture du scrutin

Le scrutin est ouvert du vendredi au dimanche aux heures fixées par le Conseil communal. Il doit être ouvert au moins dans les temps suivants:

- a) le dimanche de 10 à 12 heures.

Le scrutin est clos le dimanche à 12 heures.

Exercice du droit de vote

- a) Vote personnel à l'urne: l'électeur exerce son droit en déposant personnellement son bulletin dans l'urne.
- b) Vote par correspondance: l'électeur qui le souhaite peut voter par correspondance avec l'enveloppe de transmission dans laquelle il reçoit son matériel de vote, dès sa réception. Il glisse son bulletin dans la petite enveloppe de vote, la ferme et la glisse dans l'enveloppe de transmission. Il signe sa carte d'électeur, y inscrit le numéro postal et le nom de sa commune de vote et la glisse dans l'enveloppe de transmission de façon à ce que l'adresse du secrétariat communal apparaisse dans la fenêtre transparente. L'électeur ferme l'enveloppe de transmission et l'affranchit selon les tarifs en vigueur. L'enveloppe envoyée par courrier postal doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin. L'électeur peut également glisser son enveloppe de transmission non affranchie dans la boîte aux lettres de l'administration communale ou la remettre directement au guichet de l'administration communale.
- c) Suisses de l'étranger: ils peuvent voter par correspondance depuis l'étranger.

Duplicata

Un duplicata de la carte d'électeur peut être délivré au plus tard quarante-huit heures avant l'ouverture du scrutin.

Voies de recours

Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés par pli recommandé au Gouvernement cantonal dans les trois jours qui suivent la découverte du motif du recours, mais au plus tard le troisième jour après la publication des résultats officiels dans le Journal officiel du Canton. Pour le surplus, sont applicables les articles 77 et 81 de la loi fédérale sur les droits politiques.

Delémont, le 20 avril 2016

La Chancellerie d'Etat

Chancellerie d'Etat

Convocation du corps électoral Votation cantonale du 5 juin 2016

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura a fixé au dimanche **5 juin 2016** la votation populaire concernant:

- La modification du 27 mai 2015 de la Constitution de la République et Canton du Jura (Droit d'initiative populaire et de référendum facultatif des communes).

Le corps électoral est convoqué aux urnes pour se prononcer sur cet objet.

Droit de vote

Sont électeurs en matière cantonale:

- a) les Suisses âgés de dix-huit ans, et domiciliés depuis trente jours dans le canton;
- b) les Suisses domiciliés à l'étranger, âgés de dix-huit ans, s'ils sont inscrits dans le registre des électeurs de leur commune d'origine ou de domicile antérieur;
- c) les gens du voyage votent dans leur commune d'origine.

Conformément à l'article 3, alinéa 2, de la loi cantonale sur les droits politiques ainsi qu'à l'article 77, lettre b, de la Constitution cantonale, les étrangers ne participent pas au scrutin cantonal du 5 juin 2016, l'objet soumis au vote touchant la matière constitutionnelle.

Clôture du registre des électeurs

Le registre des électeurs est clos la veille du scrutin à 18 heures. Aucune correction ne peut lui être apportée jusqu'à la clôture du scrutin.

Ouverture et clôture du scrutin

Le scrutin est ouvert du vendredi au dimanche aux heures fixées par le Conseil communal. Il doit être ouvert au moins dans les temps suivants:

- a) le dimanche de 10 à 12 heures.

Le scrutin est clos le dimanche à 12 heures.

Exercice du droit de vote

- a) Vote personnel à l'urne: l'électeur exerce son droit en déposant personnellement son bulletin dans l'urne.
- b) Vote par correspondance: l'électeur qui le souhaite peut voter par correspondance avec l'enveloppe de transmission dans laquelle il reçoit son matériel de vote, dès sa réception. Il glisse son bulletin dans la petite enveloppe de vote, la ferme et la glisse dans l'enveloppe de transmission. Il signe sa carte d'électeur, y inscrit le numéro postal et le nom de sa commune de vote et la glisse dans l'enveloppe de transmission de façon à ce que l'adresse du secrétariat communal apparaisse dans la fenêtre transparente. L'électeur ferme l'enveloppe de transmission et l'affranchit selon les tarifs en vigueur. L'enveloppe envoyée par courrier postal doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin. L'électeur peut également glisser son enveloppe de transmission non affranchie dans la boîte aux lettres ou la remettre directement au guichet de l'administration communale.
- c) Suisses de l'étranger: ils peuvent voter par correspondance depuis l'étranger.

Duplicata

Un duplicata de la carte d'électeur peut être délivré au plus tard quarante-huit heures avant l'ouverture du scrutin.

Voies de recours

Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés par pli recommandé à la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal à Porrentruy, dans les dix jours qui suivent la découverte du motif du recours, conformément à l'article 108 de la loi jurassienne sur les droits politiques. S'il est dirigé contre le scrutin même, il peut encore être déposé dans les trois jours qui suivent la publication des résultats du scrutin dans le Journal officiel.

Delémont, le 20 avril 2016

La Chancellerie d'Etat

Service de la santé publique

Achèvement de la distribution d'iode de potassium en comprimés aux entreprises et aux institutions publiques

ATAG (organisation mandatée par la Pharmacie de l'armée) informe que la distribution de comprimés d'iode aux ménages et institutions publiques jurassiennes de la zone 50 km s'est achevée fin 2015. En effet, le Conseil fédéral suisse régit l'approvisionnement de la population en comprimés d'iode lors d'un incident pouvant entraîner la mise en danger de la population à la suite de l'émission d'iode radioactif.

Rappelons que le canton du Jura se situe dans un rayon de 50 km autour des centrales nucléaires de Gösgen/SO et Mühleberg/BE. Ainsi, la Pharmacie de l'armée doit veiller à assurer la distribution à titre préventif des boîtes d'iode de potassium pour tous les ménages mais également pour toutes personnes qui se trouveraient dans une entreprise ou institution publique au moment de mise en danger de la population (Ordonnance sur les comprimés d'iode, RS 814.52).

Le Service de la santé publique ainsi que la Section de la protection de la population et de la sécurité vous invite à vous annoncer au cas où nous n'auriez pas reçu les comprimés ou pour toutes questions d'ordre général à: Service d'approvisionnement en iode de potassium, ATAG Organisations économiques SA, M. Tony Henzen et M^{me} Karin Jordi: tél. 031 380 79 77, kaliumpulidid-versorgung@awo.ch.

Service du développement territorial

Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Mise à l'enquête publique

Commune: Le Noirmont

Requérante: Société des Forces Électriques de la Goule SA
Route de Tramelan 16
2610 St-Imier

Projet S-167592.1: Station transformatrice 16/0.4 kV
Noirmont Chant du Gros
Nouvelle construction
Coordonnées: 563747/230448
Parcelle: 3129

Projet L-191180.3: Ligne souterraine entre Chant du Gros et Noirmont Gare
Nouvelle ligne

Projet L-226457.1: Ligne souterraine entre Chant du Gros et Clos Frésard
Nouvelle ligne

La demande d'approbation des plans du projet susmentionné a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI).

Le dossier complet est mis à l'enquête publique du 20 avril au 20 mai 2016 dans la commune du Noirmont.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de Montena 75, 1728 Rossens. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39-41 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projet
Route de Montena 75
1728 Rossens

Delémont, le 12 avril 2016

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que les routes sous-mentionnées seront fermées temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: 39^e Critérium Jurassien

Tronçons, dates et durées:

Vendredi 22 avril 2016

- Carrefour Les Rangiers / La Caquerelle – Restaurant de la Caquerelle – Restaurant des Rangiers (parcours d'entraînement)	7 h à 15 h
- Courtemautruy – Saint-Ursanne – Montenol – Epauvillers – Soubey – Les Enfers	17 h 30 à 21 h
- Saignelégier – Les Rouges-Terres – Petit-Bois Derrière - Le Pré-Pretitjean	18 h 30 à 22 h
- Super ES Delémont (zone industrielle)	19 h 30 à 23 h

Samedi 23 avril 2016

- Saignelégier – Les Rouges-Terres – Petit-Bois Derrière - Le Pré-Pretitjean	6 h 30 à 10 h 13 h 15 à 16 h 30
- La Combe, gare Lajoux – Saulcy – Saint-Brais	7 h 10 à 10 h 45 13 h 50 à 17 h 15
- Villars – Montancy et zone douane de Réclère (secteur Les Grottes)	9 h à 13 h 15 h 30 à 19 h 30
- Super ES Delémont (zone industrielle)	10 h 30 à 14 h

Particularités: Néant

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032/420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 12 avril 2016

Service des infrastructures
L'ingénieur cantonal: P. Mertenat

Publications des autorités communales et bourgeoises

Cœuve

Avis de défrichement et de compensation

Dans le cadre de la construction de 5 cabanes en forêt sur la parcelle N° 3356, une surface de 165 m² sera défrichée temporairement.

Compensation: sur place et par création d'une lisière étagée (250 m') sur la parcelle N° 3227.

Le dossier de la demande de défrichement et de compensation est déposé publiquement durant 30 jours, en complément à la demande de permis de construire du 6 avril 2016, soit du 20 avril au 20 mai 2016 inclusivement, au Secrétariat communal de Cœuve.

Les oppositions dûment motivées et écrites, sont à adresser par lettre recommandée au Secrétariat communal de Cœuve, Milieu du Village 45, CH-2932 Cœuve, jusqu'au 20 mai 2016, inclusivement.

Cœuve, le 15 avril 2016

Le Secrétariat communal de Cœuve

Courtételle

Dépôt public de la mensuration officielle

Lots 4A et 6A – Nouvelle Mensuration officielle des SAF RDC et Delémont Ouest

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance fédérale sur la mensuration officielle (OMO) du 18 novembre 1992, la commune de Courtételle dépose publiquement du 20 avril au 19 mai 2016 inclusivement, en vue de leur approbation par le géomètre cantonal:

- Les plans cadastraux N^{os} 32 et 33
- L'état descriptif des biens-fonds

Les documents cadastraux peuvent être consultés à l'Administration communale de Courtételle du 20 avril au 19 mai 2016 pendant les heures d'ouverture du bureau. Les oppositions éventuelles, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser jusqu'au 19 mai 2016 inclusivement à l'Administration communale de Courtételle, Rue Emile-Sanglard 5, 2852 Courtételle.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès du géomètre adjudicataire: M. Bernard Studer, Bureau Rolf Eschmann SA, Rue du 23-Juin 37, 2830 Courrendlin, Tél.: 032 435 56 79.

Courtételle, le 18 avril 2016

Le Conseil communal

Delémont

Dépôt public de la mensuration officielle

Lots 12A et 16A – Nouvelle Mensuration officielle des SAF RDC et Delémont Ouest

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance fédérale sur la mensuration officielle (OMO) du 18 novembre 1992, la commune de Delémont dépose publiquement du 20 avril au 19 mai 2016 inclusivement, en vue de son approbation par le géomètre cantonal:

- Les plans cadastraux N^{os} 48, 49, 50, 51, 54, 55, 56, 58, 60, 61, 62 et 63
- L'état descriptif des biens-fonds

Les documents cadastraux peuvent être consultés au Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de Delémont du 20 avril au 19 mai

2016. Les oppositions éventuelles, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser jusqu'au 19 mai 2016 inclusivement au Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, Route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès du géomètre adjudicataire officiel: M. Manuel Lachat, SiTaDeL Sàrl, Route de Rossemaison 100, 2800 Delémont, Tél.: 032 423 23 06.

Delémont, le 13 avril 2016

Le Conseil communal

Fahy

Assemblée communale, mardi 10 mai 2016, à 20 h, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2015.
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal de l'agence AVS.
4. Voter un crédit de Fr. 30'000.– pour l'aménagement d'un puits à balancier, sous réserve de l'obtention des dons nécessaires à la réalisation du projet.
5. Divers et imprévus

Le règlement mentionné sous le point 3 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Le Conseil communal

Porrentruy

Votation communale du 5 juin 2016

Le Conseil municipal de Porrentruy fixe au dimanche 5 juin 2016 et aux jours précédents (vendredi 3 juin 2016 et samedi 4 juin 2016), dans les limites des dispositions légales et réglementaires, le scrutin populaire communal concernant:

- Approuvez-vous l'adhésion au SEPE+, comprenant un crédit de 5 millions de francs à contracter par le SEPE+ pour le remboursement des dettes nettes des communes ainsi que le Règlement d'organisation et d'administration (ROA) du SEPE+?

Les bureaux de vote seront ouverts aux heures habituelles **dans la salle du Séminaire et au Groupe scolaire Auguste-Cuenin (vendredi et samedi de 18 à 20 heures/dimanche de 10 à 12 heures), ainsi que dans le hall de l'Hôtel de ville (samedi matin, de 10 h à 12 heures).**

Porrentruy, le 11 avril 2016

Le Conseil municipal

Rossemaison

Dépôt public de la mensuration officielle

Lot 1A – Nouvelle Mensuration officielle du SAF RDC

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance fédérale sur la mensuration officielle (OMO) du 18 novembre 1992, la commune de Rossemaison dépose publiquement du 20 avril au 19 mai 2016 inclusivement, en vue de son approbation par le géomètre cantonal:

- Les plans cadastraux N°s 2, 3, 6, 7, 8, 9 et 10
- L'état descriptif des biens-fonds

Les documents cadastraux peuvent être consultés au Secrétariat communal, de Rossemaison du 20 avril au 19 mai 2016. Les oppositions éventuelles, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser jusqu'au 19 mai 2016 inclusivement au Secrétariat communal, chemin des Tilleuls 1, 2842 Rossemaison.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès du géomètre adjudicataire officiel: M. Manuel Lachat, SiTaDeL Sàrl, Route de Rossemaison 100, 2800 Delémont, Tél.: 032 423 23 06.

Rossemaison, le 13 avril 2016

Le Conseil communal

Soyhières

Dépôt public du plan de modification de l'aménagement local / Plan de zones des parcelles N°s 1067, 1070 et 1200

Conformément à l'article 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Soyhières dépose publiquement durant 30 jours, soit du mercredi 20 avril au jeudi 19 mai 2016 inclusivement, à son Secrétariat communal, en vue de l'adoption par l'assemblée communale, le document suivant:

- Modification de l'aménagement local / Plan de zones parcelles N°s 1067, 1070 et 1200.

Durant le délai de dépôt public, le document peut être librement consulté au Secrétariat communal. Les éventuelles oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser sous pli recommandé au Conseil communal de Soyhières jusqu'au 19 mai 2016 inclusivement. Elles porteront la mention: Modification de l'aménagement local / Plan de zones Parcelles N°s 1067, 1070 et 1200.

Soyhières, le 20 avril 2016

Le Conseil communal

Val terbi

Convocation du corps électoral

Les ayants droit au vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 5 juin 2016, afin de se prononcer sur la question suivante:

Acceptez-vous, selon le message du Conseil général:

- **la modification du plan d'aménagement local pour les parcelles 10, 11, 13, 961 et 1026 du ban de Vicques?**

Ouverture des bureaux de vote:

Dimanche 5 juin 2016 de 10 h à 12 h

- à l'ancienne école de Montsevelier
- à la halle de gymnastique de Vermes
- au Centre communal de Vicques

Les opérations de dépouillement auront lieu à Vicques, dans les locaux de l'administration communale, le dimanche 5 juin 2016 dès 12 h.

Vicques, le 18 avril 2016

Le Conseil communal

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Buix

Assemblée de paroisse, lundi 9 mai 2016, à 20 h, au bâtiment polyvalent

Ordre du jour:

1. Nomination de 2 scrutateurs
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 14 décembre 2015
3. Comptes 2015
4. Information sur les travaux de l'église
5. Parole à l'équipe pastorale
6. Divers

La Paroisse de Buix

Corban

Assemblée de la Commune ecclésiastique, le 11 mai 2016, à 20 h, à la salle de paroisse à la cure

Ordre du jour:

1. PV de l'assemblée du 16.12.2015
2. Décompte final de la rénovation des fenêtres de l'ancienne cure
3. Comptes 2015
4. Informations pastorales
5. Divers et imprévus

Le Secrétariat de la Commune ecclésiastique

Courtemaîche

Assemblée de la Commune ecclésiastique de Courtemaîche, mercredi 18 mai 2016, à 20 h, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2015.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 33'000.– pour le remplacement de la chaudière à l'église, financé par fonds propres et recettes courantes.
4. Divers.

Le Conseil de la commune ecclésiastique

Ocourt

Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique, mardi 17 mai 2016, à 20 h 15, en l'église d'Ocourt-La Motte

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 6 décembre 2015
2. Comptes 2015
3. Paroles de l'Équipe pastorale
4. Informations sur la fusion
5. Décider la réfection du chœur de l'église et voter le crédit nécessaire
6. Divers

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

journalofficiel@pressor.ch

Avis de construction

Alle

Requérant: Pascal Cattin, Coin du Jonc 27, 2942 Alle. Auteur du projet: Pascal Cattin, Coin du Jonc 27, 2942 Alle.

Projet: construction d'une poussinière, pose de 2 silos et installations de 6 cabanons mobiles pour 3000 poulets bio, sur les parcelles N°s 5848 (surface 5330 m²), 5849 (surface 22'933 m²), 5850 (surface 1921 m²) et 6205 (surface 32'436 m²), sises au lieu-dit « Le Breuille ». Zone d'affectation: Agricole.

Dimensions principales poussinière: longueur 14 m 75, largeur 5 m 80, hauteur 2 m 10, hauteur totale 2 m 71. Dimensions cabanons mobiles: longueur 8 m 56, largeur 5 m 60, hauteur 1 m 50, hauteur totale 2 m 71. Dimensions silos (20-25 m³): diamètre 3 m, hauteur 8 m 47, hauteur totale 8 m 47.

Genre de construction: murs extérieurs: poussinière: structure métallique / cabanons: panneaux sandwich isolants. Façades: poussinière et cabanons: panneaux sandwich isolants, teinte brune. Couverture: poussinière: panneaux sandwich isolants, teinte brune-rouge / cabanons: profil trapézoïdal isolé, teinte marron.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 mai 2016 au secrétariat communal d'Alle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 15 avril 2016

Le Conseil communal

Le Bémont

Requérant: Michel Rérat, Au Village 76, 2360 Le Bémont. Auteur du projet: Michel Rérat, Au Village 76, 2360 Le Bémont.

Projet: remplacement des tuiles sur l'ensemble de la toiture par des panneaux solaires photovoltaïques + ajout de 12 cm d'isolation, sur la parcelle N° 323 (surface 785 m²), sise au lieu-dit « Au Village ». Zone d'affectation: Habitation HA.

Dimensions principales (existantes): longueur 16 m 90, largeur 8 m, hauteur 3 m 20, hauteur totale 7 m 40.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie existante. Façades: crépi existant, teinte blanche. Couverture: panneaux photovoltaïques Hareon Solar HR-Poly, teinte noire.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 mai 2016 au secrétariat communal de Le Bémont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Bémont, le 13 avril 2016

Le Conseil communal

Les Bois

Requérant: Cyril Jeanbourquin, Chez Jeune-Jean 1, 2336 Les Bois. Auteur du projet: Samuel Gogniat, Sur les Ponts 1, 2953 Pleujouse.

Projet: construction d'un poulailler (2000 poules) avec hangar agricole + pose de 2 silos, sur la parcelle N° 128 (surface 172'996 m²), sise au lieu-dit « Chez Jeune-Jean ». Zone d'affectation: Agricole A.

Dimensions principales: longueur 53 m 91, largeur 13 m 83, hauteur 4 m 80, hauteur totale 6 m 15. Dimensions silos: diamètre 2 m 50, hauteur 6 m 10, hauteur totale 6 m 10.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois. Façades: tôles sandwich, teinte brune RAL 8014. Couverture: tôles sandwich, teinte rouge RAL 8004.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 mai 2016 au secrétariat communal de Les Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 18 avril 2016

Le Conseil communal

Les Bois

Requérants: Martine & Denys Mertenat, Le Bois Français 4, 2336 Les Bois. Auteur du projet: Samuel Gogniat, Sur les Ponts 1, 2953 Pleujouse.

Projet: construction d'un poulailler (2000 poules) et d'un hangar agricole + pose de 2 silos et d'une nouvelle fosse semi-enterrée, sur la parcelle N° 142 (surface 455'847 m²), sise au lieu-dit « Le Bois Français ». Zone d'affectation: Agricole,

Dimensions principales (poulailler hangar): longueur 53 m 91, largeur 13 m 83, hauteur 4 m 50, hauteur totale 5 m 70. Dimensions silos: diamètre 2 m 50, hauteur 5 m 50, hauteur totale 5 m 50. Dimensions fosse: diamètre 11 m 50, hauteur 3 m 80, hauteur totale 3 m 80.

Genre de construction: murs extérieurs: poulailler: ossature bois / fosse: béton. Façades: poulailler: tôles sandwich, teinte RAL 8014 (brun), et filet, teinte grise / silos: teinte RAL 8014. Couverture: poulailler: tôles sandwich, teinte RAL 8004 (rouge) / fosse: bêche conique, teinte gris anthracite.

Dérogations requises: Art. 48c RCC – alignement chemin piéton, l'art. 97 LAgr. est applicable.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 mai 2016 au secrétariat communal de Les Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 18 avril 2016

Le Conseil communal

Cœuve**Avenant**

Requérant: Christophe Tallat, Le Crêt 227, 2932 Cœuve. Auteur du projet: Sironi SA, architectes SIA, Rue Auguste-Cuenin 8, 2900 Porrentruy.

Projet: construction de 5 cabanes pour tourisme doux, dont 4 sur pilotis, dans une zone à vocation d'accueil (forêt du Mont de Cœuve), sur la parcelle N° 3356 (surface 1'453'020 m²), sise au lieu-dit « Corbété / Sur le Mont ». Zone d'affectation: forêt.

Dimensions cabane 1: longueur **7 m 75**, largeur **6 m 30**, hauteur 3 m 72, hauteur totale 3 m 72.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 mai 2016 au secrétariat communal de Cœuve où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cœuve, le 15 avril 2016

Le Conseil communal

Courgenay

Requérants: Chantal & Philippe Hêche, Route des Cairfatas 13, 2950 Courgenay. Auteur du projet: ATB SA, Ingénieurs-conseils SIA, Rue Adolphe-Gandon 8, 2950 Courgenay.

Projet: démolition mur de soutènement Est et construction d'un local de rangement non chauffé avec aménagement paysager + terrasse + terrain de pétanque, sur la parcelle N° 1100 (surface 805 m²), sise à la route des Cairfatas. Zone d'affectation: Habitation HA.

Dimensions principales: longueur 15 m 11, largeur 9 m 61 / 9 m 89, hauteur 2 m 62, hauteur totale 2 m 62.

Genre de construction: murs extérieurs: béton. Façades: béton, teinte grise. Couverture: toiture plate végétalisée avec aménagement paysager.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 mai 2016 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 14 avril 2016

Le Conseil communal

Delémont

Requérant: Monsieur Russo Flavio, Rue de Fer 15, 2800 Delémont. Auteur du projet: Monsieur Russo Flavio, Rue de Fer 15, 2800 Delémont.

Projet: construction d'une terrasse estivale démontable du 1^{er} avril au 31 octobre (restaurant de la Couronne), sur la parcelle N° 1057 (surface 5149 m²), sise à la rue de l'Hôpital. Zone de construction CA: Zone centre A, Vieille Ville.

Description: terrasse estivale.

Dimensions: longueur 8 m, largeur 2 m, hauteur 1 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: plancher et barrière en bois.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 20 mai 2016 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 18 avril 2016

Le Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Ederswiler

Requérant: Mario Fluri, Löwenburgstrasse 10, 2813 Ederswiler. Auteur du projet: Pawid Architecture, Chemin de la Réselle 52, CP 10, 2805 Soyhières.

Projet: agrandissement du bâtiment N° 26 par la construction d'un couvert pour entreposage de balles rondes (silo) et abri de machines agricoles, sur la parcelle N° 49 (surface 5577 m²), sise au lieu-dit « Dorf-matt ». Zone d'affectation: Agricole.

Dimensions principales: longueur 18 m, largeur 13 m 20, hauteur 5 m, hauteur totale 6 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: murs béton armé + ossature bois. Façades: tôles thermolaquées, teinte brune (idem bâtiment existant). Couverture: tôles thermolaquées, teinte brun chocolat (idem bâtiment existant).

Dérogations requises: Art. 20 al. 1 DRN - alignements

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 2 juin 2016 au secrétariat communal de Ederswiler où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Ederswiler, le 14 avril 2016

Le Conseil communal

Haute-Ajoie / Chevenez

Requérants: Ernest Borruat et Manuelle Mary, Rue Saint-Randoald 34, 2800 Delémont. Auteur du projet: Gobat Architectes SA, Route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Projet: transformation du magasin existant au rez-de-chaussée du bâtiment N° 62A: aménagement d'une boulangerie avec laboratoire, WC, ouverture de 2 nouvelles fenêtres en façade Ouest, remplacement vitrine existante + construction d'un local citerne sous une partie du couvert à voitures existant, sur la parcelle N° 202 (surface 1292 m²), sise à la rue Jean-Pierre Riat. Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales: existantes. Dimensions local pour citerne: longueur 3 m, largeur 2 m 50, hauteur 2 m 50, hauteur totale 2 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie existante. Façades: crépi existant, teinte blanc cassé. Couverture: tuiles TC existantes, teinte brun rouge + toiture plate (couvert).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 mai 2016 au secrétariat communal de Haute-Ajoie où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Haute-Ajoie, le 14 avril 2016

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérant: BKW Energie SA, Viktoriaplatz 2, 3013 Bern. Auteur du projet: BKW Energie AG/PEH/HGT, Viktoriaplatz 2, 3013 Bern.

Projet: construction d'une sous-station électrique dans l'enceinte des installations électriques existante; prolongation du chemin d'accès existant dans l'enceinte et réalisation d'une place d'accès devant le bâtiment; réalisation d'un bassin de rétention et d'infiltration des eaux de toiture et de surface; réalisation de nouvelles conduites de raccordement et distribution à l'intérieur de l'enceinte des installations existantes, sur la parcelle N° 1363 (surface 60'727 m²), sise à la rue de l'Abbé-Monnin, lieu-dit «Entre les Vies». Zone de construction: Zone d'activité AA.

Dimensions: longueur 59 m 60, largeur 21 m 63, hauteur 6 m 30, hauteur totale 6 m 30. Remarque: nouvelle sous-station.

Genre de construction: murs extérieurs: bardage métallique / béton brut apparent. Façades: bardage métallique / béton brut apparent, couleur anthracite - blanc cassé - rouge orangé clair / béton brut apparent gris. Couverture: toiture végétalisée. chauffage sans.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 20 mai 2016 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 15 avril 2016

Le Conseil communal

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Lajoux

Requérants: Barbara & Matthias Staehelin, Rebgasse 15, 4102 Binningen. Auteur du projet: Yvonne Rüttsche, architecte HTL, Marschalkenstrasse 22, 4054 Bâle.

Projet: démolition du bâtiment existant N° 43A et construction d'une nouvelle maison de vacances avec sous-sol technique (accès ext.), poêle, terrasse, velux, sur la parcelle N° 67 (surface 474 m²), sise au lieu-dit «Les Rotchets». Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales: longueur 15 m 44, largeur 7 m 87, hauteur 4 m 90, hauteur totale 7 m 80. Dimensions sous-sol: longueur 3 m 21, largeur 7 m 87, hauteur 2 m 70, hauteur totale 2 m 70.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie et ossature bois isolée. Façades: bardage bois, teinte brune. Couverture: tuiles, teinte rouge.

Dérogation requise: Art. 44 lit. a RCC – alignement voie publique.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 mai 2016 au secrétariat communal de Lajoux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 15 avril 2016

Le Conseil communal

Montfaucon

Requérant: Paul Gerber, La Pâturatte 90, 2362 Montfaucon. Auteur du projet: Paul Gerber, La Pâturatte 90, 2362 Montfaucon.

Projet: agrandissement du rural N° 90: écurie pour vaches mères, grange pour fourrage, atelier machines + démolition ancien garage (bâtiment N° 90D), sur la parcelle N° 319 (surface 240'451 m²), sise au lieu-dit «La Pâturatte». Zone d'affectation: Agricole.

Dimensions principales: existantes. Dimensions agrandissement: longueur 24 m 20, largeur 25 m 95, hauteur 5 m 50, hauteur totale 10 m 10.

Genre de construction: murs extérieurs: murets briques + ossature bois. Façades: tôle profilée, teinte brune, et bardage bois, teinte brune. Couverture: tôle profilée avec protection contre la condensation, teinte rouge.

Dérogation requise: L'art. 97 LAgr. est applicable.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 mai 2016 au secrétariat communal de Montfaucon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Montfaucon, le 15 avril 2016

Le Conseil communal

Pleigne

Requérants: Eloïse & Raphaël Grolimund, Rue des Geais 27, 2807 Pleigne. Auteur du projet: MRS Créhabitat SA, Route de la Communance 26, 2800 Delémont.

Projet: construction d'une maison familiale avec place couverte, pergola, poêle, panneaux solaires thermiques en toiture + PAC ext., sur la parcelle N° 2439 (surface 730 m²), sise au lieu-dit « La Gassatte ». Zone d'affectation: HAc, plan spécial La Gassatte.

Dimensions principales: longueur 10 m 40, largeur 8 m 80, hauteur 6 m 04, hauteur totale 7 m 16. Dimensions place couverte: longueur 7 m 50, largeur 6 m, hauteur 3 m 24, hauteur totale 3 m 86. Dimensions pergola: longueur 4 m, largeur 3 m, hauteur 2 m 56, hauteur totale 3 m 06.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois isolée. Façades: crépi ciment, teinte blanc cassé. Couverture: tuiles, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 mai 2016 au secrétariat communal de Pleigne où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Pleigne, le 12 avril 2016

Le Conseil communal

Porrentruy

Requérant: Société Building 1 Sàrl, Rue Pierre-Péquignat 1, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Architectes SIA Sironi S.A., Rue Auguste-Cuenin 8, 2900 Porrentruy.

Projet: parking semi-enterré et couvert accueillant 8 places de parc. Démolition d'un escalier de jardin en pierre. Deux ouvertures de 4 m dans mur en pierre existant, route de Belfort, sur la parcelle N° 2630 (surface 1268 m²). Zone de construction HA: Zone d'habitation A. Rue: chemin des Cras.

Description: parking semi-enterré et couvert accueillant 8 places de parc. Démolition d'un escalier de jardin en pierre. Création de deux ouvertures de 4 m dans le mur en pierre existant permettant l'accès et la sortie au parking.

Dimensions: longueur 25 m 75, largeur 6 m 25, hauteur 2 m 88, hauteur totale 2 m 88.

Genre de construction: murs extérieurs: parking semi-enterré: béton brut et toiture végétalisée. Façades: revêtement: béton brut, teinte gris/brun. Toit: forme: plat, pente 1%. Couverture: terre.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 11 avril 2016 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Équipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au mercredi 25 mai 2016 inclusivement, au Service Urbanisme Équipement Intendance (UEI) où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 14 avril 2016

Le Service UEI

Saignelégier

Requérants: Béatrice & Laurent Juillerat, Champ La Clary, 2710 Tavannes. Auteur du projet: Jean Chate-lain, architecte EPFZ SIA, Rue Saint-Randoald 8, 2852 Courtételle.

Projet: construction d'une maison familiale avec 2 logements, poêles, véranda non chauffée, terrasse couverte, garage, couvert à voiture, atelier chauffé, panneaux solaires et PAC ext., sur la parcelle N° 1266 (surface 1138 m²), sise au lieu-dit « Sur les Craux ». Zone d'affectation: Habitation HAb2, plan spécial Sur les Craux.

Dimensions principales: longueur 13 m 16, largeur 11 m 60, hauteur 6 m, hauteur totale 6 m 43. Dimensions véranda non chauffée: longueur 6 m, largeur 4 m 80, hauteur 4 m 60, hauteur totale 4 m 60. Dimensions couvert à voiture: longueur 9 m 80, largeur 3 m, hauteur 2 m 40, hauteur totale 2 m 40.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature mixte bois-métal isolée. Façades: bardage bois, teinte naturelle. Couverture: tôle thermolaquée, teinte gris foncé.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 mai 2016 au secrétariat communal de Saignelégier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 18 avril 2016

Le Conseil communal

Saint-Brais

Requérant: Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1705 Fribourg. Auteur du projet: Hitz und Partner AG, Tiefenastrasse 2, 3048 Worblaufen.

Projet: remplacement des antennes sur installation de communication mobile existante pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / BRAI, sur la parcelle N° 665 (surface 212'703 m²), sise au lieu-dit « La Coperie ». Zone d'affectation: Agricole.

Dimensions principales, mât existant: hauteur 21 m.

Genre de construction: mât: acier, teinte grise.

Dérogation requise: Art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 mai 2016 au secrétariat communal de Saint-Brais où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Brais, le 20 avril 2016

Le Conseil communal

Mises au concours

Service de l'enseignant

Mises au concours

Le Département de la Formation et de la Culture, par son Service de l'enseignement, met au concours les postes suivants:

ÉCOLE PRIMAIRE

(1^{re} – 8^e HarmoS)

CERCLE SCOLAIRE PRIMAIRE DE COURRENDLIN-VELLERAT

1 poste à 70%

(19-21 leçons hebdomadaires)

Degrés: 1-8P

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée d'une année (CDD).

Entrée en fonction: 1^{er} août 2016

1 poste à 80%

(22-24 leçons hebdomadaires)

Degrés: 1-8P

Contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).

Entrée en fonction: 1^{er} août 2016

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation », à M^{me} Valérie Bourquin, Présidente de la Commission d'école, rue du 23-Juin 38, 2830 Courrendlin.

CERCLE SCOLAIRE PRIMAIRE DE BOÉCOURT

1 poste de directeur-trice

Il s'agit d'un poste d'enseignant-e avec la fonction de directeur-trice au bénéfice d'une décharge pour l'équipe de direction de 10 leçons et d'une charge d'enseignement de 4 leçons au minimum. Ce pensem peut être complété jusqu'à hauteur de 100% par des leçons d'enseignement, ceci en fonction des décisions des autorités scolaires compétentes.

Contrat de travail de durée indéterminée (CDI).

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation », à M^{me} Sophie Wermelinger, Présidente de la Commission d'école, Champs de la Pierre 57g, 2856 Boécourt.

CERCLE SCOLAIRE PRIMAIRE DE SAIGNELÉGIER

1 poste à 70-100%

(21-28 leçons hebdomadaires)

Degrés: 1-2P

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée d'une année (CDD).

Entrée en fonction: 1^{er} août 2016

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation », à M^{me} Magali Pétermann, Présidente de la Commission d'école, Chemin des Royes 9, 2350 Saignelégier.

POUR CES POSTES:

– Titre requis: diplôme d'enseignement au degré primaire délivré par la HEP-BEJUNE (Bachelor of Arts in Pre-Primary and Primary Education) ou titre jugé équivalent susceptible de reconnaissance.

– Traitement: selon l'échelle des traitements mensuels (U).

– **Date limite de postulation: 11 mai 2016**

– Les postulations doivent être accompagnées des documents usuels, notamment:

- une lettre de motivation;
- un curriculum vitae;
- une copie des titres acquis;
- un certificat de bonne vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile;
- un extrait de l'Office des poursuites;
- un extrait de casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne ou sur le site https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister_fr.

– Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la direction du cercle concerné.

Delémont, le 18 avril 2016

Service de l'enseignement

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice: Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE) Commission du SEPE

Service organisateur/Entité organisatrice: RWB Jura SA, à l'attention de M. Jonas Margot, Route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy, Suisse, Téléphone: +41 (0)76 216 69 70, Fax: +41 (0)32 465 81 82, E-mail: jonas.margot@rwb.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Syndicat d'épuration de Porrentruy et environs (SEPE) Commission du SEPE, à l'attention de M. Gilles Villard, Chemin de la Bonne-Fontaine 8, 2900 Porrentruy, Suisse, Téléphone: 032 466 33 66, E-mail: info@sepe-porrentruy.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

30.04.2016

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone. Les questions doivent être transmises par courriel à M. Jonas Margot (jonas.margot@rwb.ch) ou via SIMAP.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 31.05.2016 **Heure:** 17:00, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres:

02.06.2016, **Heure:** 17:00, **Lieu:** STEP de Porrentruy, **Remarques:** L'ouverture des offres n'est pas publique.

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches communales

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Non

2. Objet du marché**2.1 Genre du marché de travaux de construction**

Exécution

2.2 Titre du projet du marché

Station d'épuration du SEPE - Traitement des micropolluants Installations électromécaniques – ozonation et filtration Fourniture et montage

2.3 Référence / numéro de projet

14J076 - Micropolluants SEPE

2.4 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 42981000 - Générateurs d'ozone,
42912310 - Appareils de filtration de l'eau,
42912350 - Matériel pour installation de filtration,
45332000 - Travaux de plomberie et de pose de conduits d'évacuation

2.5 Description détaillée du projet

Fourniture et montage d'équipements électromécaniques pour l'ozonation (générateur d'ozone, système de diffusion, destructeur d'ozone, etc.) et la filtration sur lit profond (filtre à sable, équipements de rétrolavage, tuyauterie, organes de régulation, etc.) d'eau usée municipale en traitement tertiaire.

2.6 Lieu de l'exécution

STEP du SEPE
Chemin de la Bonne-Fontaine 8
2900 Porrentruy

2.7 Marché divisé en lots?

Non

2.8 Des variantes sont-elles admises?

Oui

Remarques: Une variante n'est prise en considération que si:

- une offre a été déposée conformément aux exigences du cahier des charges (offre de base);
- l'offre de base est recevable;
- elle est déposée dans le délai de dépôt de l'offre de base;
- elle respecte les exigences essentielles du cahier des charges;
- elle est considérée comme au moins de même niveau qualitatif que les caractéristiques et spécifications techniques que doit obligatoirement respecter l'offre de base.

2.9 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.10 Délai d'exécution

Remarques: Le délai d'exécution n'est pas encore arrêté définitivement en raison de:

- Un appel d'offre en deux étapes:
 - Étape 1: présent appel d'offre pour les installations de traitement (ozonation/filtration)
 - Étape 2: appels d'offre pour le terrassement/béton armé, l'électricité, l'automatisme, le second d'œuvre, etc. qui ne pourront être

réalisés qu'une fois les installations de traitement définies (après adjudication de l'étape 1), soit durant l'été 2016.

- L'octroi obligatoire de l'autorisation de construire et des crédits nécessaires, lesquels devront être votés dans les 10 communes du SEPE d'ici à mars 2017, ainsi que l'octroi des subventions cantonales et fédérales.

L'exécution des travaux se fera probablement entre mars et juillet 2018.

3. Conditions**3.1 Conditions générales de participation**

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

Seules les entreprises inscrites sur SIMAP jusqu'au 25 mai 2016 prennent part au présent appel d'offres.

Après ce délai, aucune inscription ne sera prise en compte.

Les entreprises doivent conserver une preuve de leur inscription

3.2 Cautions/garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics, et conformément aux garanties citées dans les documents d'appel d'offre.

3.3 Conditions de paiement

Conformément aux conditions citées dans les documents d'appel d'offre.

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Conformément aux indications des documents d'appel d'offre.

3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance, aux conditions citées dans les documents d'appel d'offre. Tous les membres doivent respecter les conditions.

3.6 Sous-traitance

Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics, aux conditions citées dans les documents d'appel d'offre.

3.7 Critères d'aptitude

conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Critères d'adjudication:

conformément aux critères cités dans les documents

**3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres
Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 25.05.2016**

Prix: Fr. 0.00

Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis

3.11 Langues acceptées pour les offres
Français

3.12 Validité de l'offre

20 mois à partir de la date limite d'envoi

3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres
sous www.simap.ch

Dossier disponible à partir du: **21.04.2016**
jusqu'au **31.05.2016**

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: Si le soumissionnaire télécharge le dossier, il sera considéré comme inscrit pour autant qu'il ait rempli complètement et correctement le formulaire d'inscription du site internet.

4. Autres informations

4.2 Conditions générales

Conformément aux conditions citées dans les documents d'appel d'offre.

4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.4 Conditions régissant la procédure

Conformément aux conditions citées dans les documents d'appel d'offre.

4.6 Organe de publication officiel

www.simap.ch

4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Divers

Avis de mise à ban

- Les parcelles N^{os} 3007, 4624 et 600 du ban de Delémont sont mises à ban sous réserve des charges existantes;
- il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur lesdites parcelles;
- les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de Fr. 2000.– au plus.

Porrentruy, le 11 avril 2016

La juge civile: Corinne Suter



Rénovation : Planification à long terme et aspects financiers

Public cible :

Gérances, propriétaires, banques, contributions, architectes et ASLOCA.

Programme :

- Introduction
- Leviers et enjeux de la rénovation
- Etude de cas

Coût :

CHF 350.- (documentation et pause-café comprises)

Date et lieu :

10.05.2016 - Lausanne
13h30-17h30



Informations détaillées et inscriptions : www.fe3.ch
c/o Bureau EHE SA / Tél. 026 309 20 91 / info@fe3.ch



MINERGIE®

Enveloppe du bâtiment Mesures architecturales Théorie, exemples pratiques, échanges d'expériences

Public cible :

En priorité les architectes et planificateurs, puis les installateurs, maîtres d'ouvrage, investisseurs, maîtres d'œuvre, offices cantonaux et communaux.

Programme :

- Introduction
- Principes généraux
- Détails spécifiques et conception

Coût :

CHF 580.- (documentation, repas de midi et pause-café compris)

Date et lieu :

12.05.2016 - Lausanne
8h30 – 12h30 +
13h30 – 17h30

Programme détaillé et informations : www.fe3.ch
c/o Bureau EHE SA / Tél. 026 309 20 91 / info@fe3.ch

Bürgschaftsgenossenschaft für KMU
Coopérative de Cautionnement pour PME

BGMITTE
CCCENTRE

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire 2016

Mercredi, 18 mai 2016, 11.00 h, Seehotel Pilatus,
Seestrasse 34, 6052 Hergiswil/NW (lunch au Seehotel Pilatus)

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance par le président
2. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'année 2015
3. Délibération sur la répartition du résultat et décharge aux organes de l'administration
4. Prise de connaissance des comptes de l'année 2015 «True & Fair View»
5. Elections
 - A) Administration
 - Meier Markus (sans changement)
 - Wallimann Klaus (sans changement)
 - Probst Michel (nouveau)
 - B) Organe de révision
 - BDO SA, Berne
6. Allocutions
 - M. Othmar Filliger, conseiller d'Etat, directeur du Département de l'économie du canton de Nidwald
7. Divers

CC Centre, Coopérative de Cautionnement pour PME

Le président: sig. Dr R. Portmann Le directeur: sig. A. Kormann

Berthoud, avril 2016

Le rapport de gestion et les documents sont à disposition des coopérateurs pendant 20 jours avant l'Assemblée générale auprès du secrétariat de la coopérative à Berthoud.

Les légitimations pour la participation à l'Assemblée générale doivent également être demandées auprès du siège de la coopérative à Berthoud.